

 <p>Ordre des Architectes conseil francophone et germanophone</p>					
THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	16/12/2016		Cfg-OA

## 1. APPROBATION DU PV DU 18/11/2016

DECISION : le PV de la séance du 18/11/2016 est approuvé (par les membres présents lors de la séance concernée) sous réserve de la remarque suivante :

Il est demandé qu'il soit fait mention au point 2.3 du PV que l'article 5 a fait l'objet de nombreux échanges et d'une décision du Cfg-OA.

## 2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### 2.1. Chambre wallonne

La DGO4 Département de l'Energie et Direction du bâtiment durable a mandaté les sociétés CLIMACT, 3<sup>E</sup> et BPIE pour proposer une politique de stratégie de rénovation énergétique à long terme du bâtiment en Wallonie.

Cette stratégie doit faire l'inventaire des approches de rénovation préconisées par la Région (et le cabinet du Ministre Furlan) et définir les moyens à mettre en œuvre pour que la rénovation énergétique des bâtiments se réalise avec efficacité.

Par ailleurs, une réflexion doit être portée sur les mesures à prendre pour inciter le particulier, l'industrie de la construction et les établissements financiers à participer à cette politique de rénovation énergétique et à investir dans celle-ci.

Différents groupes de travail ont été constitués dont le GT « niveau de performance » - GT destiné à fixer le niveau de performance énergétique à atteindre dans les rénovations – et le GT « financement » qui a pour objet de rechercher les moyens de financer les rénovations.

Messieurs Jean-Yves JEHOULET et Jean-Philippe VAN EYSDEN ont participé à ces GT (réunions du 24/11/2016), le département concerné de la DGO4 souhaitant disposer d'une éventuelle note d'observations pour le 1 décembre 2016.

La chambre wallonne s'est réunie en urgence le 29 novembre 2016 et a établi une note laquelle a été soumise à l'UWA qui a fait part d'une petite observation.

La note a ainsi pu être adressée dans le délai imposé lequel était particulièrement court.

POUR INFO

## 2.2. [GT « Assurances »](#)

DECISION : le Cfg-OA valide les 5 actions à mener suivantes :

- s'opposer à la suppression de l'obligation d'assurance dans le règlement de déontologie ;
- écrire dès à présent (sans attendre une position qui serait prise au niveau national) au Conseil d'Etat pour contester cette loi ;
- établir un dialogue avec les associations de protection des consommateurs ;
- examiner les recours à initier à l'encontre de la future loi dès sa parution au moniteur belge;
- adhérer à la proposition du Conseil de Namur, à savoir, inclure dans le cahier des charges la souscription d'une assurance (dépassant la garantie décennale) par les entrepreneurs.

Par ailleurs, il est proposé de publier via le « A épingleur » 2 articles, l'un relatif aux suspensions des couvertures d'assurance et l'autre relatif à l'insertion dans les cahiers des charges d'une obligation d'assurance pour l'entrepreneur.

## 2.3. [Table-ronde « statut social » : validation de la composition](#)

DECISION : la composition de la table-ronde « statut social » est validée par le Cfg-OA comme suit : Marie-Madeleine MENNENS, Vincent DEHON, Christian BAYET, Marc de BONHOMME, Xavier BERTO, Catherine GUILLAUME, Jean-Philippe VAN EYSDEN, Marie-Eve LEJUSTE et Laurent DERNONCOURT.

## 2.4. [GT « loi du 20 février 1939 » : validation de la composition](#)

DECISION : le Cfg-OA valide la composition du GT « loi du 20 février 1939 » comme suit :

- BCBW : effectif : Marc de BONHOMME et suppléant : Fabrizio TROBBIANI ;
- Hainaut : effectif : Albane NYS et suppléant : Michel BOGNANNO ;
- Liège : effectif : Martine LABEYE et suppléant : Daniel LESAGE ;
- Luxembourg : effectif : Joël SYNE et suppléant : encore à définir;
- Namur : effectif : Nathalie NITELET et suppléant : Rémi MOULIGNEAU.

Un appel à candidats devra être lancé par le secrétariat du Conseil du Luxembourg afin de nommer un membre suppléant.

Un appel à candidats sera également lancé auprès des fonctionnaires nommés par le Roi.

## 2.5. [GT « Marchés publics »](#)

Un membre effectif du GT « Marchés publics » doit être remplacé : monsieur Jean-Paul JAMIN.

Il convient de pourvoir au remplacement de ce membre.

Il est précisé que monsieur Daniel LESAGE est le suppléant du GT « Marchés publics ».

DECISION : le Cfg-OA valide la candidature de Daniel LESAGE comme membre effectif en remplacement de Jean-Paul JAMIN au sein du GT « Marchés publics ». Monsieur Bruno GAVA est désigné en tant que nouveau membre suppléant de ce GT.

### **3. JURIDIQUE**

/

### **4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA**

#### **4.1. Compte-rendu de la séance du 25 novembre**

POUR INFO

#### **4.2. Réforme de l'Ordre : état d'avancement**

POUR INFO

#### **4.3. Relations internationales**

DECISION : le Cfg-OA décide d'interpeller le CNOA au sujet de la représentation internationale et du fonctionnement de la commission des relations internationales laquelle doit s'organiser pour que les mandataires aient une vue précise de l'agenda des réunions, de l'objet de ces réunions et de l'identité des personnes qui y assistent.

### **5. FINANCES**

/

### **6. COMMUNICATION**

#### **6.1. Bilan de la rentrée solennelle 2016**

POUR INFO

### **7. INFORMATIQUE**

/

### **8. DIVERS**

#### **8.1. Conseil de BCBW – Démission d'un membre suppléant**

DECISION : ce point est sans objet.

#### **8.2. Fonctionnement du Conseil du BCBW**

Suite à la future démission d'un 4<sup>e</sup> membre suppléant au sein du Conseil de BCBW, il n'est plus possible pour ce dernier d'assurer correctement sa mission telle que définie dans la réglementation.

DECISION : le Cfg-OA décide de prévoir dans le budget qui sera présenté le 23 décembre lors du Conseil national un poste supplémentaire, à savoir, « élections ordinaires et/ou partielles : budget 60.000 € ».

### **8.3.** Calendrier 2017

POUR INFO

### **8.4.** GT « Assurances » - revenus garantis

La société Precura a été présentée par les membres du GT « Assurances » de chaque section linguistique comme étant la plus intéressante pour proposer aux architectes la meilleure offre pour l'assurance « revenus garantis ». Le GT Cfg-OA « assurances » a fait appel à la concurrence et il en ressort clairement que la société PRECURA présente le meilleur produit lequel offre notamment les avantages suivants :

- l'Ordre ne doit pas gérer les finances (paiement des primes) ;
- l'Ordre ne doit pas gérer l'aspect administratif ;
- l'Ordre conclut avec PRECURA un contrat général lequel peut être individualisé selon les volontés de chaque membre.

Le GT « Assurances » souhaiterait être mandaté par le Cfg-OA afin de finaliser les démarches avec Precura.

DECISION : le Cfg-OA souhaite préalablement prendre connaissance d'un rapport intermédiaire établi par le GT « Assurances » afin de pouvoir, par la suite, mandater le cas échéant le dit GT pour finaliser les négociations entreprises avec Precura.

Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain Cfg-OA.

### **8.5.** Barèmes en Allemagne

Ce point sera porté à l'Ordre du jour du Conseil national du 23 décembre afin qu'une prise de position soit adoptée au niveau national.

FIN DE LA REUNION : 16h45